

ASSEMBLÉE NATIONALE

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1417

présenté par
M. Dessigny, M. Meurin, Mme Laporte, Mme Mansouri, M. Michoux, Mme Ménaché,
M. Beaurain, M. Allegret-Pilot, Mme Auzanot, Mme Pollet, M. Limongi, Mme Lorho, M. Tomatis,
M. Frappé, M. Bentz, M. Rambaud, M. Vos, Mme Ranc, Mme Joubert, Mme Martinez,
Mme Lechon et Mme Rimbert

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.